



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 17865

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le dépistage des maladies cardio-vasculaires. Une étude révèle qu'un simple test sanguin peut prédire avec une forte probabilité le risque de crise cardiaque, d'attaque cérébrale et de décès chez des patients souffrant de maladie cardio-vasculaire. Cette recherche conduite sur 987 hommes et femmes ayant une maladie coronarienne stabilisée révèle que plus le niveau sanguin de la protéine NT-proBNP est élevé plus les risques de décès, d'attaque cardiaque ou cérébrale sont grands. Ainsi, la protéine NT-proBNP est un marqueur sanguin de l'hormone BNP, dont la concentration augmente lors d'une attaque cardiaque ou de stress. En conséquence, il lui demande si, dans le cadre de la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, il envisage de soutenir cette recherche.

Texte de la réponse

Les maladies cardiovasculaires représentent la seconde cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Les principaux facteurs de risques sont les désordres nutritionnels, le tabagisme, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, l'inactivité physique et la consommation d'alcool. Plusieurs objectifs de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique visent la diminution de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies cardiovasculaires. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le ministère chargé de la santé. La prévention des maladies cardiovasculaires est notamment relayée par les mesures du programme national nutrition et santé (PNNS) qui visent entre autres, une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes, pauvre en graisses saturées, la pratique quotidienne d'une activité physique modérée. Les nouveaux axes du second PNNS s'intéressent à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire, au dépistage et à la prise en charge précoce de l'obésité, à la sensibilisation des populations défavorisées. Ce plan vient d'être reconduit jusqu'en 2010. Ces actions font l'objet d'un relais auprès des médecins par les sociétés savantes spécialisées. De plus, les dernières recommandations de la Société européenne de cardiologie permettent d'envisager la démarche diagnostique, l'évaluation pronostique et la prise en charge des patients atteints de maladies cardiovasculaires ischémiques. Les examens biologiques comme le dosage de la CRP ultrasensible ou du NT-proBNP ne sont pas recommandés de façon systématique dans l'évaluation initiale de l'angor, les données n'étant pas issues de plusieurs études randomisées ou de méta-analyses. Elles mettent en avant les techniques diagnostiques les plus classiques, en attendant que des études plus larges permettent de mieux apprécier l'intérêt du dosage du NT-proBNP dans la stratégie diagnostique du patient souffrant d'une maladie cardiovasculaire. Le ministère chargé de la santé attend donc des résultats d'études populationnelles précises susceptibles de modifier les stratégies diagnostiques actuelles. Par ailleurs, les actions de lutte contre le tabagisme menées par le Gouvernement, renforcées par l'augmentation du prix, l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans et l'interdiction de fumer dans les lieux publics, concourent à la lutte contre les maladies cardiovasculaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17865

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2008, page 1564

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7853